



Nouvelles d'Altviller

JUIN

2014

N° 42

Editorial



Le 23 mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à toute l'équipe sortante. Les taux de participation et les votes exprimés en témoignent. Un grand merci à toutes et à tous.

Nous allons continuer à œuvrer pour le bien de notre village, avec six ans d'expérience en plus. La baisse des dotations de l'Etat nous oblige à faire des choix au niveau des investissements.

Nous maintiendrons les taux des impôts locaux à leur niveau de 2001 et nos dépenses seront maîtrisées.

A l'approche de la période estivale nous comptons sur le civisme de chacun en matière de bruits de voisinage.

Nous vous invitons à participer aux animations proposées par nos associations, en particulier à notre fête d'été et son feu d'artifice.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous d'agréables vacances.

Jean-Jacques BALLEVRE

Sommaire

Edito	p 1
Conseil Municipal	p 2
Travaux dans la commune	p 10
La vie au village	p 11
La vie associative	p 14
Autrefois	p 19
Informations pratiques	p 20

Notre Energie pour vous

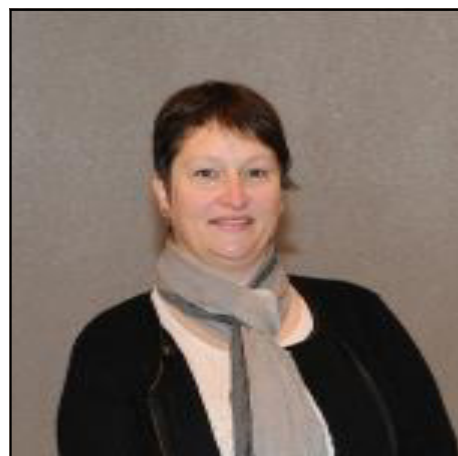
Paroles d'Adjoints



Je remercie tous ceux qui nous ont fait confiance. Nous avons des projets rationnels au plus près des citoyens, avec l'expérience en plus.



Après 6 ans aux travaux, une bonne équipe, je suis disponible pour agir dans la continuité.



Merci pour la confiance accordée par les électeurs et le Conseil Municipal pour ce second mandat. Au sein de l'équipe je continuerai à œuvrer pour le bien des habitants de notre sympathique village, tout en apportant une touche féminine.

Les réunions du Conseil Municipal

Séance du 06 décembre 2013

Indemnités de conseil au Comptable du Trésor

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014

Montant budgétisé au chapitre 21 : 532 367,00 euros .

Montant autorisable (25%) : 133 091,75 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2014.

Travaux d'exploitation à l'entreprise (O.N.F)

Les travaux d'exploitation 2014 sont confiés au prestataire extérieur et l'assistance technique ainsi que les travaux de cubage à l'O.N.F pour un montant de 2 254,46 € TTC.

Convention de mise à disposition de la SAFER

La SAFER se propose de signer une convention avec la Commune lui permettant de recouvrir le fermage sur la zone humide et de le reverser à la commune moyennant un fermage de 35 €/ha. Les frais de gestion de la SAFER, soit 20 % du montant du loyer, seront à la charge du locataire. Le bail sera signé pour 6 ans.

Subvention à l'Association du Docteur Sourire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de CENT CINQUANTE EUROS (150 €) à l'association du Docteur Sourire. Cette association a pour objet de contribuer à la dédramatisation du milieu hospitalier.

Séance du 06 décembre 2013

Divers

- Le coût de la participation de la Commune au périscolaire de Lachambre pour l'année scolaire 2012/2013 s'élève à 7 525,68 €.
- Une réunion sur l'organisation des rythmes scolaires est prévue avec la commune de Lachambre, avec les élus et les enseignants.
- La Commune doit verser le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C) qui s'élève pour l'année 2013 à 2 865 €.
- La Commune a reçu un diplôme d'honneur au concours « Je fleuris la Moselle 2013 ».

Séance du 24 février 2014

Compte administratif 2013

			Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	560 145,00	762 665,00	1 322 810,00
	Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	150 152,67	342 318,25	492 470,92
	Réduction de titres	C	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes	D=B-C	150 152,67	342 318,25	492 470,92
	Reste à Réaliser				
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	560 145,00	645 380,00	1 205 525,00
	Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	F	450 151,19	253 698,66	703 849,85
	Mandats annulés	G	00,00	1 021,85	1 021,85
	Dépenses nettes	H=F-G	450 151,19	253 698,66	703 849,85
	Résultat de l'exercice		- 299 998,52	88 619,59	211 378,93

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	<u>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2012</u>	<u>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2013</u>	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2013</u>	<u>RESULTAT DE CLOTURE 2013</u>
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	60 002,81	0,00	- 299 998,52	- 239 995,71
FONCTIONNEMENT	440 218,67	0,00	88 619,59	528 838,26
TOTAL GENERAL	500 221,48	0,00	- 211 378,93	288 842,55

Approuvé à l'unanimité

Compte de gestion 2013

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2013 établi par Madame la Trésorière Principale de Saint-Avold, qui présente les valeurs identiques au Compte Administratif ci-dessus.

Participation chauffage logement école

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de réduire la participation à 20 % du montant des factures de fioul.

Élection du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Monsieur DERU Claude et M. GERARD Michel acceptent de constituer le bureau.

Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques propose sa candidature. Il n'y a pas d'autres candidats.

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques a obtenu : **14 voix**

Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques prend la présidence et remercie l'assemblée.

Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Élection du premier adjoint :

Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques, Maire, propose Monsieur DERU Claude. Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur DERU Claude ayant obtenu la majorité absolue avec **14 voix** a été proclamé 1^{er} Adjoint.

Élection du deuxième adjoint :

Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques, Maire, propose Monsieur CLAMME André. Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur CLAMME André ayant obtenu la majorité absolue avec **14 voix** a été proclamé 2^{ème} Adjoint.

Élection du troisième adjoint :

Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques, Maire, propose Madame TALAGA Joëlle. Il n'y a pas d'autres candidats.

Madame TALAGA Joëlle ayant obtenu la majorité absolue avec **14 voix** a été proclamée 3^{ème} Adjointe.

Information sur les représentants à la Communauté de Communes du Pays Naborien

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2013-DCTAJ/1-068 du 8 octobre 2013, actant la composition de la future assemblée communautaire.

La Commune d'Altwiller disposera pendant la mandature 2014 - 2020 de 2 sièges.

Dans les Communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques et Monsieur DERU Claude seront les représentants à la Communauté de Communes du Pays Naborien mandature 2014-2020.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations mentionnées à l'article L 2122-22.

Séance du 30 mars 2014 (suite)

Fixation des indemnités au Maire et aux Adjointes

Indemnités au Maire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 30 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 31 % de l'indice 1015.

Indemnités aux adjoints

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 30 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux maximal de 8,25 % de l'indice 1015.

Autorisation de remplacement du personnel

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de remplacement d'agents territoriaux indisponibles, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

d'autoriser Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques, Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Séance du 03 avril 2014

Elections des délégués aux commissions communales

Désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein des Commissions Communales.

TRAVAUX & FINANCES :

Président : M. BALLEVRE Jean-Jacques

Vice-présidents : M. DERU Claude - M. CLAMME André

Membres : M. MATZ Jean-Pierre - M. SENSER Gérard - M. MONTALBANO Jean-Pierre - M. MULLER Serge - M. GERARD Michel

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :

Membres titulaires :

M. DERU Claude

M. CLAMME André

M. MATZ Jean-Pierre

Président : M. BALLEVRE Jean-Jacques

Membres suppléants :

M. MULLER Serge

Mme PICQ Anne

M. GERARD Michel

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Membres titulaires :

Mme TALAGA Joëlle

Mme DE GOBBI Sarah

Membres suppléants :

Mme WEBER Denise

M. BIEGEL Fernand

COMMISSION FORET/CHASSE/PECHE

M. DERU Claude - M. SENSER Gérard - Mme PICQ Anne - M. PENNERAD Pascal - M. MULLER Serge - M. CLAMME André

COMMISSION INFORMATIONS/COMMUNICATION

Président : M. BIEGEL Fernand

Vice-président : M. MONTALBANO Jean-Pierre

Membres : M. PENNERAD Pascal - Mme DE GOBBI Sarah - Mme WEINACKER Angèle - Mme TALAGA Joëlle - Mme WEBER Denise

COMMISSION JEUNESSE/ASSOCIATIONS/AINES

Présidente : Mme TALAGA Joëlle

Membres : Mme DE GOBBI Sarah - M. GERARD Michel - M. CLAMME André - M. SENSER Gérard - M. MATZ Jean-Pierre - Mme PICQ Anne - M. MULLER Serge

COMMISSION CADRE DE VIE

Présidente : Mme WEINACKER Angèle

Membres : Mme WEBER Denise - M. BIEGEL Fernand - Mme TALAGA Joëlle - M. MONTALBANO Jean-Pierre

REPRESENTANTS DE LA MAIRIE A L'ASCA

Mme TALAGA Joëlle - M. CLAMME André

Elections de délégués des différents syndicats

Désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein des différents syndicats

<u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BARST</u>	Titulaires : M. BALLEVRE Jean-Jacques - M. CLAMME André
<u>SYNDICAT ASSAINISSEMENTS DES TROIS VALLEES</u>	Titulaires : M. BALLEVRE Jean-Jacques - M. CLAMME André Suppléant : M. DERU Claude
<u>SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA NIED (SIANA)</u>	Titulaires : M. DERU Claude - M. SENSER Gérard Suppléant : Mme PICQ Anne
<u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION CULTURELLE</u>	Titulaires : M. CLAMME André - Mme DE GOBBI Sarah Suppléant : M. BIEGEL Fernand
<u>REPRESENTANTS AU SCOT</u>	Titulaire : M. BALLEVRE Jean-Jacques Suppléant : M. DERU Claude
<u>REPRESENTANTS AUX COMMUNES FORESTIERES</u>	Titulaire : M. CLAMME André - M. DERU Claude Suppléant : M. PENNERAD Pascal
<u>CORRESPONDANT A LA DEFENSE</u>	Titulaire : M. DERU Claude
<u>REPRESENTANTS A L'ESAT LE VILLAGE</u>	Titulaire : M. MONTALBANO Jean-Pierre Suppléante : Mme WEBER Denise

Séance du 29 avril 2014

Rythmes scolaires - rentrée 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par le Conseil Général de la Moselle, les parents d'élèves, les enseignants et les communes d'Altwiller et Lachambre, dans le cadre du regroupement pédagogique, sur la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Suite à une concertation avec le Conseil Général de la Moselle et le transporteur, le point concernant le litige du mercredi matin a été levé.

Aucune activité ne sera proposée pour le moment par la Commune d'Altwiller. Les enfants pourront bénéficier du périscolaire de Lachambre.

On attendra la rentrée de septembre avant de prendre des décisions, et on suivra l'évolution du nombre d'enfants fréquentant le périscolaire après 15H45.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et une abstention, de valider les décisions prises par les différents partenaires et de fixer les horaires pour la rentrée 2014 de la manière suivante :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Matin de 8H30 à 11H30

Après-midi de 13H30 à 15H45

Le mercredi

Matin de 8H30 à 11H30

Travaux 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de travaux 2014 :

- Achat d'un columbarium
- Création d'un local technique projet 2015
- Lancement des devis pour le remplacement des fenêtres de l'école. Demande de subvention DETR pour 2015
- Projet informatique à l'école : achat de portable + vidéoprojecteur
- Achat d'un défibrillateur à installer au foyer
- Achat de panneaux (travaux, fauchage ...)
- Projet d'aménagement de la cour
- Trottoir Rue de Saint-Avold (de la boulangerie à l'habitation au N° 332)

Achat de matériel informatique mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'arrêt du système d'exploitation XP, le remplacement du poste du secrétariat est nécessaire.

Le devis proposé par la société INGEDUS.COM s'élève à 699,16 € H.T soit 838,98 € T.T.C.

le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société INGEDUS.COM, et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Travaux de maintenance et d'entretien de la forêt communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme d'action 2014 proposé par l'Office National des Forêts.

Le devis proposé par l'ONF s'élève à :

- travaux de maintenance (entretien du parcellaire : traitement mécanique) pour un montant de 300 €
- travaux d'entretien des infrastructures pour un montant de 1 500,00 € H.T.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le programme d'action 2014 proposé par l'Office National des Forêts.

Indemnités du receveur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Madame DE SANTIS Joëlle, receveur, pour la durée du mandat, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Recrutement d'agent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Considérant qu'il est parfois nécessaire de recruter un agent contractuel pour un accroissement d'activité temporaire ou saisonnier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période maximale de 12 mois.

Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2014 les taux appliqués en 2013, à savoir :

Taxe d'habitation	19,62%
Taxe foncière (bâti)	12,61%
Taxe foncière (non bâti)	34,43%

Affectation des résultats 2013 au budget 2014

Compte tenu des résultats du compte administratif 2013 le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget 2014 de la manière suivante :

Section Investissement Recettes

Cpte 001 excédent antérieur reporté	-239 995,71 €
Cpte 1068 excédent de fonctionnement	167 795,71 €

Section Fonctionnement Recettes

Cpte 002 excédent antérieur reporté	361 042,55 €
-------------------------------------	--------------

TOTAL	----- 288 842,55 €
-------	-----------------------

Vote du budget 2014

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2014, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	496 158,00 €	496 158,00 €
FONCTIONNEMENT	535 502,00 €	698 769,00 €
TOTAUX	1 031 660,00 €	1 194 927,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014.

Avenant au marché "création d'un parking aux abords du foyer"

Dans le cadre des travaux du marché "création d'un parking impasse de l'école", la Commune a signé un marché avec l'entreprise BATI TP de SAINT-AVOLD pour un montant de 81 057,10 € H.T soit 96 944,29 € T.T.C.

A la demande du maître d'ouvrage des modifications ont été apportées au marché :

Montant de l'avenant : - 8 324,20 euros HT soit - 9 955,75 euros TTC

Marché initial : 81 057,10 euros HT soit 96 944,29 euros TTC

Montant du nouveau marché : 72 732,90 euros HT soit 86 988,55 euros TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'avenant du marché "Création d'un parking impasse de l'école" et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant du marché "Création d'un parking impasse de l'école" d'un montant de - 8 324,20 € H.T soit - 9 955,75 € T.T.C

Séance du 29 avril 2014 (suite)

Information marchés 2013

Conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics, et en application de l'arrêté du 10 mars 2009, une personne publique doit publier chaque année la liste des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services réalisés. Le Conseil Municipal a pris acte des marchés intervenus durant l'exercice 2013.

MARCHES 2013	DATE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T
MARCHES DES 4 000 € HT à 19 999,99 € HT			
ASSISTANCE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DU FOYER	22/02/2013	TECHNI- CONSEIL 54700 PONT-A-MOUSSON	4,95 % du montant des travaux
ALLEE DU CIMETIERE 2^{ème} TRANCHE	12/04/2013	TERRA EST 57660 VAHL-EBERSING	14 480,00 € H.T
TRAVAUX DE GESTION ET DE VALORISATION AU SEIN DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « MARAIS D'ALTVILLER » »	03/07/2013	SAS BERTRAND 57420 SOLGNE	7 680,00 € H.T
MARCHES DES 20 000 € HT à 89 999,99 € HT			
MATERIEL ROULANT ET ACCESSOIRES	12/04/2013	BOIS & JARDINS 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD	23 683,68 € H.T
CREATION D'UN PARKING IMPASSE DE L'ECOLE	03/07/2013	BATI TP 57500 SAINT-AVOLD	81 057,10 € H.T
MARCHES DES 90 000 € HT à 4 999 999,99€ HT			
REHABILITATION DU FOYER			144 503,79 €
Lot n°1 : Menuiserie ext. PVC	22/04/2013	FENETRES SCHMITT 57450 THEDING	20 918,00 € H.T
Lot n°2 : Plâtrerie – Isol- Faux plafond	08/04/2013	MP BATIMENT 57600 FORBACH	12 003,84 € H.T
Lot n°3 : Menuiserie intérieure - parquet	08/04/2013	MENUISERIE RUCHO SIPPEL 57730 ALTVILLER	14 574,01 € H.T
Lot n° 4 : Carrelage	08/04/2013	MULTI SERVICES 57200 SARREGUEMINES	18 060,72 € H.T
Lot n° 5 : Peinture	08/04/2013	SPI PEINTURE	2 947,50 € H.T
Lot n° 6 : Plomberie - Sanitaire	08/04/2013	GLEIM ELECTRICITE	6 372,99 € H.T
Lot n° 7 : Electricité-VMC-DF-SONO-VIDEO	08/04/2013	GLEIM ELECTRICITE 57420 POMMERIEUX	52 319,53 € H.T
Equipement mobilier	18/09/2013	MENUISERIE RUCHO SIPPEL 57730 ALTVILLER	17 307,20 € H.T

Subventions aux associations

Associations 2014	
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Altviller	270 €
Remboursement Assurance Individuelle des pompiers 11 pompiers x 40.65	408,50 €
Association Notre Dame du Rosaire	270 €
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller	270 €
Association des Cavaliers du Domaine de Romazières	270 €
Conseil de Fabrique	270 €
Chorale Récré à Sons	270 €
ASSE Ecole d'Altviller 27x9	243 €
ASSE Ecole de Lachambre 24x9	216 €
Association des Parents d'Elèves	270 €
Participation communale "chasse aux œufs"	593 €
Chorale Paroissiale Altviller – Lachambre	270 €
Amicale du Personnel du Syndicat des Eaux de Barst	90 €
USEP	184 €
GECNAL	90 €
Club Vosgien	104,50 €
Association Prévention routière	50 €

RAPPEL : Avant d'entamer des travaux sur votre habitation ou pour toute nouvelle construction (abri de jardin, piscine, ...), vous pouvez vous renseigner en mairie pour connaître le type de déclaration à faire.

Un nouveau formulaire pour la déclaration préalable de travaux est disponible.

Un formulaire simplifié permet d'effectuer la déclaration préalable à la réalisation de construction et de travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes (Formulaire Cerfa n°13703*02).

NOUVEAUTE : Travaux de ravalement

En application des dispositions du décret n° 2014-253 du 27 février 2014 les travaux de ravalement, auparavant soumis à déclaration, seront dispensés de toute formalité à compter du 1^{er} avril 2014, sauf si le Conseil Municipal décide de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement.

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX DÉLIVRÉES EN 2013

Demandeur	Adresse du terrain	Nature et destination
Mairie	44, place de la mairie	Foyer : création d'un sas et remplacement des fenêtres
M. Hilpert Damien	363, rue de l'Eglise	Installation système photovoltaïque
M. Roch Félix	140, rue Delphine Motte	Installation de tubes solaires
M. Ben Moussa Khalid	448, rue de l'Eglise	Construction d'un abri de jardin
M. Mackowiak Jean	450, rue de l'Eglise	Ravalement de façade
M. Broquard Laurent	320, rue de Saint-Avoid	Construction d'un abri de jardin
M. Hardy François	390, rue de Saint-Avoid	Remplacement portes entrée, garage, cave
M. Sippel Marc	6, route de Lachambre	Pose de 36 panneaux photovoltaïques
M. Lusson Jean-Philippe	70, rue Delphine Motte	Construction d'un auvent
M. Guerber Bernard	32, rue de Romazières	Remplacement de toiture
M. Senser Marcel	181, rue de la Nied	Remplacement fenêtres et portes. Ravalement de façade
M. Bousser Thierry	300, rue de l'Eglise	Ravalement de façade, mise en place d'un conduit de cheminée sur façade
M. Lusson Jean-Philippe	70, rue Delphine Motte	Remplacement fenêtres bois par fenêtres PVC et volets
M. Klipfel Cyrille	379, rue de Saint-Avoid	Remplacement fenêtres et portes. Ravalement de façade et isolation extérieure
M. Hardy François	390, rue de Saint-Avoid	Ravalement de façade et isolation extérieure
M. Lerch Alain	79, rue Principale	Remplacement fenêtres (PVC blanc)
M. Mansuy Jean-Marie	80, impasse de Sallaumines	Ravalement de façade et isolation extérieure
M. Muller Roland	40, Koenigsberg	Construction d'un abri de jardin

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS EN 2013

Demandeur	Adresse du terrain	Nature et destination
M. Marx Frédéric	191, rue Principale	Construction maison individuelle
M. Szablewski Michaël	310, rue Delphine Motte	Aménagement des combles et création de fenêtres de toit

Commission communale des impôts directs

Désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
M. BALLEVRE Jean-Jacques	M. GERARD Norbert Guy
M. CLAMME André	M. DOUCHER Jean-Jacques
M. MONTALBANO Jean-Pierre	M. MAGRA Denis
M. MATZ Jean-Pierre	Mme WEBER Denise
M. DERU Claude	M. PICQ Joseph
M. MULLER Serge	Mme WEINACKER Angèle
Mme DE GOBBI Sarah	M. PENNERAD Pascal
M. BIEGEL Fernand	M. ANDRE Gérard
M. SENSER Gérard	M. LUDWIG Armand
Mme PICQ Anne	M. GERARD Michel
Mme TALAGA Joëlle	Mme SENSER Viviane
M. MARTINELLE Léon (personne extérieure)	M. SCHANG Claude (personne extérieure)

L'administration choisira 6 titulaires et 6 suppléants parmi la liste ci-dessus.

Travaux dans la commune

Broyeur accotements



La commune s'est dotée d'un broyeur d'accotements pour un montant de 4 399,20 € HT ;

la mise en service s'est faite en présence de l'assistance technique de la Sté Bois et Jardin.

Cet outil supplémentaire permettra de faucher régulièrement les bas côtés des routes et chemins pédestres.

Stèles



Hommage à nos morts

Afin de ne pas oublier les personnes décédées pendant la première guerre mondiale (1914-1918) et la seconde guerre mondiale (1939-1945), deux stèles ont été édifiées près du monument aux morts. Les noms des victimes des guerres y sont inscrits.

Une protection a été installée par les deux adjoints aux travaux.



La vie au village

Les crécelles

La tradition des crécelles

On le sait chaque année, à Pâques, les cloches de l'église partent à Rome !

Ils sont donc une quinzaine de jeunes du village à perpétuer la tradition. Sous la direction de Jean-Claude Heymes, depuis des années, ils sillonnent les rues du village pour annoncer l'angélus et les offices aux sons des crécelles. Pour qu'ils puissent mener à bien leur tâche, l'ASCA leur offre le petit-déjeuner le vendredi et le samedi. En fin de matinée, le samedi, ils parcourent également les quartiers pour récolter le fruit de leur dévouement (friandises, oeufs, chocolats, ...).



Médaille d'argent



Une médaille d'Argent des Sports et de l'Engagement Associatif pour Lucienne Bourdeaux.

Madame Lucienne Bourdeaux a été mise à l'honneur, et c'est M. Robert Wilhelm, Président de l'Association des bénévoles du Sport et de la Culture qui lui a remis la médaille d'Argent. Cette distinction récompense des années de bénévolat tant au niveau du club "Les Dynamiques" de Hombourg-Haut, qu'au sein des Associations d'Altviller. Un bouquet au nom de la CCPN et au nom de la commune lui a également été remis.

Le fleurissement



Cette année encore nous sommes nombreux à contribuer à embellir notre cadre de vie en fleurissant nos maisons. Le manque de pluie nous invite à arroser les fleurs afin d'éviter qu'elles ne souffrent. Une équipe s'est constituée au sein de la commission cadre de vie pour entretenir les espaces communaux.

Nous vous rappelons que cette année encore la municipalité a décidé de reconduire le concours communal des maisons fleuries. Le passage des membres du jury s'effectuera au mois de juillet, selon leurs disponibilités.

Avis de recherche

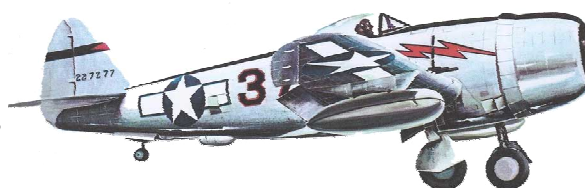
Un membre de "US Army Group of Alsace" a contacté un habitant du village, en l'occurrence Jean-Luc Henrion, pour une demande de recherche de mémoire concernant un fait non anodin sur notre commune.

Un avion américain s'est écrasé en juillet 1944 dans le « Bois des Saints » (Heiligenbusch)

Sur ce sujet toute la mémoire des anciens, et peut être des photos de l'épave, seront les bienvenues.

Cette association dont le siège est à Huttenheim - 67230 se veut la « Mémoire » de la libération de la France par les Américains, en 1944.

Contacts : Jean-Luc Henrion ou la Mairie d'Altviller



Réception de la gendarmerie



Le 3 avril, la traditionnelle inspection annuelle de la Brigade Territoriale Autonome de Folschviller (BTA) a été effectuée par le Commandant de la Compagnie de Forbach, M. Christian Kuntz.

Après cette visite, le Major Ronald Barth et toute la brigade ont été reçus en mairie en présence des maires ou leurs représentants des communes voisines.

Société des Ouvriers et Mineurs



La Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller a tenu son assemblée générale. André Clamme, le président, a ouvert la séance par une minute de silence en mémoire des membres disparus.

Sur les 28 membres que compte l'association, 12 seulement étaient présents à l'AG. Le secrétaire, Jean-Claude Heymes, a retracé les activités de l'année 2013. Serge Muller, trésorier, a ensuite présenté le bilan financier.

Au programme pour 2014 :

la commémoration du 11 novembre, la fête de la Ste-Barbe et la fête d'été organisée en commun avec 3 autres associations du village. L'ordre du jour étant terminé, le président a remercié les personnes présentes et a offert le verre de l'amitié.

Elections à la CCPN

Election des représentants dans les commissions à la CCPN

MM Ballèvre Jean-Jacques, Déru Claude, Clamme André et Montalbano Jean-Pierre représenteront la commune au sein des différentes commissions communautaires, consultables sur le site de la CCPN. <http://www.paysnaborien.com>



Internet haut débit - CCPN

L'Internet haut débit est arrivé à Altviller

Sous la responsabilité de la CCPN, après 15 mois de travaux, la réalisation de la pose de la fibre optique depuis le central téléphonique de Saint-Avold jusqu'à l'entrée des neuf communes de la Communauté de Communes du Pays Naborien, permet la connexion internet ADSL haut débit à chaque usager. Durant cette période en temps masqué une enquête a été réalisée pour évaluer l'état du réseau cuivre dans notre village. Avec 31% de réponses situées entre 1 et 2 Mbit/s en réception, une distribution statistique normale, le basculement a été réalisé fin avril - début mai sans contrainte mécanique pour passer à un débit de réception situé entre 10 et 20 Mbits/s. La garantie en débit de réception est de 8 Mbits/s pour être éligible à l'offre triple-play (téléphone-internet-télévision).

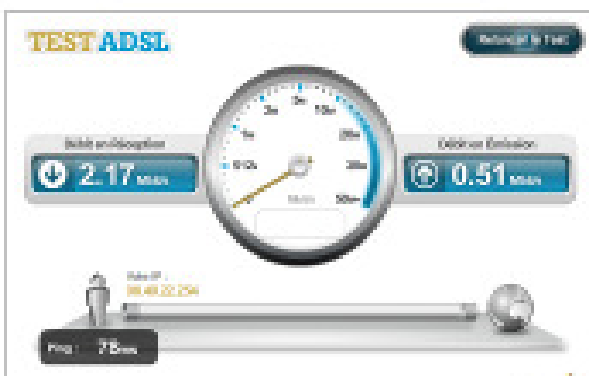
Lors de la réunion publique du 5 mai les informations ont été données afin que chaque utilisateur contacte son Fournisseur d'Accès Internet pour bénéficier du haut débit. La CCPN a rempli son contrat.

Un des opérateurs a failli à cette opération causant un désagrément à ses abonnés. Les responsables de la CCPN et les maires des communes ont fait pression sur cet opérateur (SFR) pour palier au problème.

La situation est revenue à la normale vers mi-juin (voir RL du 19/6/2014).

Pratique - Accédez à l'historique de vos mesures de débit (- d'infos) - Inscription - Connexion

Établissez votre connexion ADSL, de nouveau



vous autorisons à tester



Marche de la CCPN du 22 juin



Une marche organisée par la CCPN, sous la coupe de Jean-Jacques Ballèvre, Président de la compétence tourisme à la CCPN, s'est déroulée le dimanche 22 juin.



Trois points de départ, Saint-Avold - Porcellette - Carling, pour un lieu de ralliement salle des fêtes de Carling, suivi d'un repas convivial. 350 personnes y ont participé.

La vie associative

Association Socio-Culturelle

Toujours du succès

La troupe d'Altville "Schwätze Blott" a encore fait rire plus de 200 spectateurs lors des 2 représentations de la nouvelle saison. Suzanne Rouget, à l'origine de la troupe, a accueilli les amateurs de théâtre en dialecte avec quelques poèmes de sa composition.

Les 2 vaudevilles joués par les acteurs bénévoles ont recueilli les rires et les applaudissements d'une salle comble. Si au restaurant "Bordelo" la visite des inspecteurs d'un guide gastronomique tourne à la catastrophe, dans la deuxième comédie, la vie à la boucherie se termine dans le bonheur.

Une réputation méritée grâce à des pièces écrites et mises en scène par les membres de la troupe dans des décors imaginés et réalisés par les bénévoles. Un grand bravo à cette troupe qui sait conserver et partager cette langue régionale.



A la recherche du muguet à Altville

Près de cent marcheurs se sont rassemblés devant le foyer communal jeudi 1er mai à 9h. La météo était stable même si le ciel restait couvert. La 17ème balade, de 12 kms, a été préparée par Wilfried Weyrath, le président de l'ASCA, qui a donné quelques consignes avant le départ. En route vers la Nied, puis à travers la forêt et sur les sentiers balisés. Le

ravitaillement attendait les courageux près de Petit-Ebersviller village avec café et gâteau. La deuxième moitié du parcours, un peu plus difficile, les a amenés vers le château d'eau de Lachambre, à 338 m d'altitude. Pour le retour ils ont emprunté le chemin du "Weiherweg" pour rejoindre le point de départ. Après cette saine activité, un goulasch hongrois a été servi aux personnes inscrites et c'est en fin d'après-midi que les participants se sont quittés, sous une pluie diluvienne, heureusement absente le matin.

Amicale des pompiers et ASCA

Vide-grenier

Temps mitigé = Succès mitigé

Les exposants étaient nombreux malgré un ciel menaçant. Vendeurs et acheteurs ont fait des affaires et ont profité de l'accalmie de l'après-midi pour déambuler entre les stands et se restaurer à la buvette.

En fin de soirée, les organisateurs ont eu droit aux trombes d'eau au moment de débarrasser les installations.



Domaine de Romazières

Le Samedi 14 juin 2014, le Poney club de Romazières à Altviller a organisé un superbe spectacle équestre présentant diverses chorégraphies sur les thèmes des héros de film, B.D et dessins animés : cow-boys et indiens, Schtroumpfs, Pirates des Caraïbes, Lucky Luke et les Dalton, Madagascar 3, Zorro, Blanche Neige et les sept nains, Cendrillon...

Le dimanche 15 juin le Poney club de Romazières à Altviller a organisé LE CHAMPIONNAT DE MOSELLE DE HUNTER , discipline très réputée aux USA, assez proche du concours de saut d'obstacles, où l'on demande au couple : cavalier- cheval d'enchaîner un parcours d'obstacles avec la plus grande harmonie possible.



Récré à sons

"Récré' à sons" organisera la 6^{ème} édition de Noël Ensemble le dimanche 14 décembre à 15h à l'église d'Altviller en compagnie de la chorale paroissiale Notre-Dame du Vahl et des Choeurs Joyeux de Soucht.

Spectateurs et participants seront conviés après le concert à partager un goûter de Noël au foyer du village.

Venez nombreux!

Chorale paroissiale



Le jeudi de l'Ascension, comme à l'accoutumée, la chorale inter-paroissiale « Notre Dame du Vahl », a organisé avant les vacances d'été son traditionnel « barbecue » au foyer de Biding.

Après les mots d'accueil de Raoul MERTENS, président de la chorale Altviller-Lachambre nouvellement élu, et d'Antoine SCHEFFER, président de la chorale de Laning-Lixing, chacun a pu apprécier ce bon moment de convivialité autour d'une bonne table.

Notre Dame du Rosaire

A l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'association, nous organisons un repas champêtre le dimanche 3 août 2014 à midi à l'étang de Maxstadt (possibilité de pêche et pédalo).

Une sortie en pension complète à Lourdes, en passant par la visite des Grottes de St Antoine à Brives la Gaillarde, Notre Dame du Sacré Cœur à Issoudun, etc ... est également organisée du 24 au 30 août 2014.

Pour tous renseignements et inscriptions : 06 79 05 90 86.



Les pompiers à l'école

Paroles d'enfants lors de l'exercice :

La sonnerie de l'alarme a retenti.

Nous avons rejoint le point de rassemblement au fond de la cour.

Le camion des pompiers est garé près de l'école. Ils arrivent !!!

Les pompiers installent les tuyaux devant la porte d'entrée !

Ils ont vu la fumée.

Sur la portière du camion est écrit Pompiers d'Altviller et de Moselle.

Il faut vérifier si le feu n'est pas sous le toit.

On prépare le camion avec la nacelle pour monter.

Deux pompiers sont courageux. Ils passent par-dessus le toit de l'école.

Ils reviennent, rien à signaler.

L'école n'est pas en feu.

C'est un exercice !!!

Près de l'entrée, les pompiers rangent les lances à incendie.

Nous regardons ce travail.

Les pompiers nous expliquent à quoi sert ce gros camion.

Les incendies doivent être vite éteints. Ils s'entraînent souvent pour être rapides.

Nous avons visité l'intérieur du petit camion et regardé tout le matériel.

Après l'exercice, le papa de Maëlys qui est pompier est venu dans la classe pour répondre à toutes nos questions.

Merci à vous messieurs les pompiers !!!



Carnaval

Le 25 février tous les princes et princesses, fées et sorcières, indiens et cow-boys, Ninja et Superman..... de la maternelle d'Altviller se sont retrouvés au foyer pour fêter carnaval.

Des jeux et des danses ont animé l'après-midi qui s'est terminée par une dégustation de beignets spécialement confectionnés par les mamans.



Spectacle de la maternelle

Après avoir découvert le spectacle de "Anga fils du feu" présenté par la troupe "Les Trois Chardons" au premier trimestre, l'école maternelle d'Altviller a décidé de travailler sur le thème de la Préhistoire.

Les enfants avec leurs maîtresses ont réécrit et mis en scène le conte. Le petit homme préhistorique "Anga", héros de l'histoire, a traversé bien des épreuves avant de pouvoir rapporter des braises à sa tribu.

A l'école

Sortie à Belles Forêts

Le lundi 26 mai la maternelle est allée à Belles Forêts pour découvrir des maisons paysannes à colombages dont une particulièrement restaurée à pans de bois (du XVIIIème siècle), la "Maison du Clément". Ils ont appris comment vivaient nos grands-mères entre la fin du XIXème siècle et le milieu du XXème siècle.



C'est en petits Lorrains et en petites Lorraines que les enfants d'Altviller ont préparé la fête du village et ont dansé la soyoote. Une dégustation de produits locaux a terminé cette sympathique journée.



Opération bouchons

Dans le cadre d'un concours organisé par la Communauté de Communes du Pays Naborien, l'école d'Altviller a remporté pour la deuxième fois le premier prix, dans la catégorie des moins de cent élèves pour avoir récolté 483,70 kg de bouchons en plastique. La remise d'un chèque de 500 € a eu lieu le jeudi 3 juillet. Un grand merci aux élèves et leurs professeurs, Mmes Metz, Schneider et Normandin, pour cette belle prouesse et bonne action.

Animation

Le 10 juin une animation sur le tri sélectif a été présentée aux élèves du CP et de la maternelle.



Fête de l'école

Le 26 juin toutes les classes de Lachambre et d'Altviller ont présenté à Lachambre des danses et une exposition d'arts plastiques. Les danses et les productions de la maternelle concernaient les thèmes étudiés cette année.



Divagation des chiens

Nombreux sont les citoyens qui se plaignent de l'errance des chiens. Il nous semble donc utile de rappeler quelques règles.

Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite.

Tout animal en divagation sur le domaine public peut être capturé et conduit à la fourrière au "Domaine du Hêtre au Loup" à Hémilly.

Le propriétaire devra s'acquitter des frais y afférent.

L'animal doit être tatoué ou muni d'une puce électronique pour permettre son identification.

Les chiens d'attaque, dits de 1ère catégorie (stafforshire terrier, mastiff ...), et les chiens de défense dits de 2ème catégorie (rottweiler, ...) **sont strictement interdits dans les lieux publics.**

Nous demandons que ces recommandations soient respectées.

Il en va de la sécurité des personnes et de la bonne entente de tous.



Les nuisances sonores

Avec l'arrivée de l'été, les travaux d'extérieur reprennent. Un rappel s'impose ...

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs et autres engins bruyants ...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

jours ouvrables	8h - 12h	14h - 19h30
le samedi	8h - 12h	14h - 19h
les dimanches et jours fériés :	10h - 12h	



C'est avant tout une question de respect de la tranquillité entre voisins.

Elagage et débroussaillage, quelques rappels :

Il en est ainsi de l'élagage (voire l'abattage en cas de danger) des arbres et des haies dont l'obligation peut être expressément rappelée par un arrêté municipal jusqu'à préciser que tous les riverains doivent veiller à ce que rien ne dépasse de leur clôture sur la rue, il en est de même pour le ramassage des feuilles que chaque habitant se doit de nettoyer devant chez lui afin d'éviter des accidents provoqués par les amas de feuilles qui jonchent le sol.

Les haies plantées à moins de 2 mètres ne doivent pas empiéter sur la voie publique ou sur la propriété du voisin, ni dépasser une hauteur de 2 m.



Conformément à la réglementation en vigueur du Code Civil (art. 671 et 673), les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et l'éclairage public et que les branches ne touchent pas les câbles électriques ou téléphoniques.

Autrefois

Centre du village



Rue principale



Emplacement du foyer



Rue du coin



Les informations utiles

Dates à retenir

FERMETURE DE LA MAIRIE DU 19 JUILLET AU 10 AOÛT

En cas d'urgence s'adresser au maire ou aux adjoints

Fête d'été

le samedi 12 juillet

Marche gourmande Altviller Lachambre

la 6ème édition aura lieu le dimanche 28 septembre

Kirve Rémi – Schwin's käss

Mardi 14 octobre

Armistice 1918

(dépôt de gerbe au monument aux morts)

Mardi 11 novembre

Soirée Beaujolais

Samedi 22 novembre

Noël Ensemble

Dimanche 14 décembre à l'église d'Altviller

Les permanences en Mairie

Lundi de 17 h à 19 h

Mardi de 11 h à 12 h

Mercredi de 16 h à 17 h

Vendredi de 10 h à 12 h

Téléphone : 03 87 92 06 54

Fax : 03 87 92 55 84

Courriel : mairie.altviller@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.mairie-altviller.fr>

Ordures ménagères

Ramassage hebdomadaire :

- multifix : le vendredi (sacs plastiques verts, bleus, oranges)

reporté si férié

- ramassage objets encombrants : le deuxième mercredi du mois

reporté si férié.

- déchetterie intercommunale de Valmont : (demander le badge en mairie)

heures d'ouverture : lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Quelques sites internet à visiter

Site de la CCPN

<http://www.paysnaborien.com>

L'histoire d'Altviller

Société d'histoire du Pays Naborien

<http://www.shpn.fr/index.html>

Républicain Lorrain

www.republicain-lorrain.fr/

FR3 Région

jt.france3.fr/regions

Caisse d'Allocations Familiales

www.caf.fr

Le site de la SECU

www.ameli.fr

"Nouvelles d'Altviller" est un bulletin municipal gratuit, édité par la mairie à 250 exemplaires

Rédaction : Jean-Jacques Ballèvre

Mise en page : Fernand Biegel, Sarah De Gobbi, Claude Déru, Jean-Pierre Montalbano, Pascal Pennerad, Joëlle Talaga, Denise Weber, Angèle Weinacker.

Les articles déposés par les associations n'engagent qu'elles (y compris les droits photographiques).